



Depuis 1985

715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal QC
H2Y 2H7
☎ 514 849-8373
1 800 465-1754
📠 514 849-8873
1 800 465-6578
🌐 www.apsam.com

Groupe de liaison
Pompiers à temps partiel

29 octobre 2011

Hôtel Best Western, Drummondville

Compte-rendu

Membres	Organisation	Présent / Absent	Membres	Organisation	Présent / Absent
Jacques Tardif	MSP	P	Christian Dumas	Vaudreuil-Dorion	P
Jean-Pierre Jobin	CSST	P	Joanne Duquette	Rouyn-Noranda	A
Marc Tremblay	Sainte-Julie	A	Jonathan Dozois	St-Hyacinthe	P
Michel Sabourin	ÉNPQ	A	Alain Rouleau	Sorel-Tracy	P
Charles Poulin	FQISI	P	Yves Chayer	ACSIQ	A
Daniel Trudeau	Mont St-Hilaire	A	Denis Dufresne	APPQ	A
François Morin	Varenes	A	Guy Dussault	IPIQ	A
Pascal Gagnon	APSAM	P	Élaine Guénette	APSAM	P
Charles Plante	APSAM	P			



Ordre du jour

1. Tour de table et bienvenue aux nouveaux membres

Charles Plante a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et lors du tour de table chaque membre s'est présenté.

2. Mandat du groupe de liaison

Charles Plante a expliqué le rôle et le mandat du groupe de liaison pour les nouveaux membres. Il s'agit en fait d'un partenariat entre les parties. Les membres alimentent l'APSAM sur les problématiques terrain et cette dernière développe des services en fonction des besoins du groupe.

3. Conduite de véhicules

Charles Plante a annoncé aux membres que le projet conjoint avec la CSST (condition féminine) a été annulé. Le faible nombre d'effectifs féminins conduisant des véhicules dans les services incendie est la principale raison du retrait de la Commission.

4. Planification stratégique

Les deux (2) thèmes retenus par les membres et à développer pour les prochaines années sont la conduite de véhicule (conduite personnelle) et la protection respiratoire. Deux comités techniques seront mis en place afin de faire évoluer ces dossiers.

La première rencontre du comité technique sur la conduite de véhicules aura lieu le 30 novembre prochain. Plusieurs points ont été soulevés par les membres concernant ce sujet : impact des projectiles, ergonomie des véhicules, ceinture, attitudes, etc.

Les membres souhaiteraient que la formation sur la conduite des véhicules soit homologuée par l'École nationale des pompiers. L'APSAM fera des démarches auprès de l'École sur ce point.



5. Procédures de sauvetage types

Élaine Guénette, conseillère à l'APSAM, a présenté un projet de procédure de sauvetage type pour les espaces clos municipaux. Le contenu de la procédure porte sur :

- Définitions et références législatives et réglementaires
- Procédure d'auto-sauvetage
- Procédure de sauvetage externe
- Procédure de sauvetage interne

Ce document vise l'harmonisation dans les façons de faire lors des sauvetages. Les consignes sont claires et traitent principalement de la sécurité des travailleurs. Ce document facilitera le travail des petites et des moyennes municipalités.

Madame Guénette a aussi sensibilisé les membres sur les inquiétudes des cols bleus municipaux sur les délais d'intervention lors des sauvetages. De plus, Madame Guénette a informé le groupe de la nécessité de former des sauveteurs locaux (cols bleus) pour les employeurs. Il a été fait mention de l'importance de l'équipe régionale de sauveteurs en support aux sauveteurs locaux.

L'inspecteur spécialiste sur les espaces clos à la CSST, Monsieur Michel Bilodeau, de même que les membres du comité, feront parvenir leurs commentaires et suggestions à Madame Guénette. Des corrections seront apportées au document.

6. Sauvetage spécialisé

Madame Élaine Guénette a montré des photos et fait visionner une vidéo montrant des ambulanciers et des policiers municipaux intervenant lors d'un sauvetage en espace clos. Plusieurs anomalies au niveau des opérations de sauvetage sont constatées. Des sauvetages de ce type surviennent régulièrement et mettent en danger la vie de ces travailleurs.

Ces situations nécessitent des correctifs et c'est la raison pour laquelle des outils de sensibilisation lors des sauvetages seront développés à leur intention afin de faciliter le travail des pompiers. Ces outils porteront sur les risques inhérents aux interventions où des sauvetages techniques spécialisés sont requis, de leurs responsabilités, ainsi que de leur capacité d'intervention. Ils favoriseront la concertation de tous les intervenants



dans de telles situations et feront un rappel des outils 10-04 développés par la sécurité publique, le rappel des dangers et des limites de la capacité d'intervention des premiers intervenants d'urgence lors d'un incendie, ainsi que la promotion de la formation développée par l'ÉNPNQ : **Sensibilisation et assistance à une équipe de sauvetage technique**. D'une durée de quinze (15) heures, cette formation est offerte à tous les intervenants d'urgence (ambulanciers, policiers et bénévoles). Elle se divise en deux (2) parties :

- La première partie, d'une durée de six heures, traite des risques et des particularités liés aux interventions lors d'un effondrement de structure, dans une tranchée, des grottes, mines ou tunnels, sur l'eau ou la glace, en présence d'électricité, lors d'un accident industriel et lors d'un incident impliquant un ascenseur ou un escalier roulant.
- La deuxième partie, d'une durée de neuf heures, a pour but de sensibiliser les premiers intervenants d'urgence à respecter la limite de leur capacité d'intervention. Elle vise les objectifs suivants : reconnaître les espaces clos présents sur le territoire qu'ils desservent, reconnaître les risques et dangers qui leurs sont inhérents, sécuriser les lieux dans l'attente de l'intervention d'une équipe technique spécialisée pour le sauvetage en espace clos.

Cette formation fait partie du **programme de formation de Pompier II** :

<http://www.ecoledespompier.qc.ca/programmes/pompier-ii/programme-complet> .

Elle est offerte en formation continue pour les pompiers des anciens programmes et celui de *Pompier I*. Toutefois, la formation continue ne figure pas sur le site Web de l'ÉNPNQ. Ceci devrait être corrigé lors de la mise à jour de leur nouveau site Web.

7. Protection respiratoire

Le ministère de la Sécurité publique a formé un sous-comité technique sur la protection respiratoire. Monsieur Jacques Tardif nous a présenté les actions que le MSP mettra en place dans ce dossier. Le ministère fournira sous peu aux services incendie l'information de base sur les appareils de protection respiratoire (réglementation, types d'appareils, nature et fréquence des essais, entretien, notions sur les systèmes de production d'air comprimé respirable). Cette information sera ajoutée au guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'interventions.



Les participants à ce comité sont : ACSIQ, APSAM, CSST, ÉNPQ, MSP et certains fournisseurs. Le responsable du dossier est monsieur Jocelyn Demers du service SSI de St-Hyacinthe.

Madame Éleine Guénette a informé les membres du groupe de liaison de ses activités sur la protection respiratoire au sous-comité du MSP, ainsi qu'avec les villes de Sainte-Julie, Varennes, Contrecoeur, La Prairie, Sorel-Tracy, Shawinigan et Saint-Hyacinthe.

Suite à un accident dans une de ces villes, madame Guénette a été invitée afin d'aider les représentants de ces municipalités à élaborer un programme de protection respiratoire type. Les travaux reprendront sous peu, car nous avons reçu plus de précisions sur l'édition à laquelle nous devons nous référer pour chacune des normes CSA. Monsieur Jobin nous a fait part de la modification réglementaire concernant la qualité de l'air respirable. Cette modification concerne la norme Z180.1-00 *Air comprimé respirable et systèmes connexes* de l'article 48. Toutefois, ce programme de protection respiratoire type pour les SSI ne verra pas le jour avant que le guide du MSP ne soit publié.

8. GP²S

Monsieur Michel Richer est venu nous présenter le projet de l'ÉNPQ en partenariat avec l'École nationale des sapeurs-pompiers de la France. Ce projet porte sur la santé globale des pompiers. Les préoccupations françaises et québécoises à l'égard des pompiers sont les mêmes (alimentation, santé psychologique, alcoolisme, poste de travail, etc).

Au Québec, les intervenants (pompiers) sont de plus en plus jeunes et l'École s'intéresse à la pérennité dans les organisations.

Le **Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP²S)** est un organisme sans but lucratif qui regroupe de nombreuses entreprises et qui se consacre à la promotion de la santé et la prévention de la maladie en milieu de travail. Grâce à la mobilisation à l'interne des entreprises, le GP²S vise l'amélioration durable de la santé des travailleurs et indirectement, à l'acquisition de saines habitudes de vie chez leurs enfants. Fondé en juin 2005, le GP²S a bénéficié de l'appui de la *Fondation Lucie et André Chagnon* au moment de son démarrage et est maintenant supporté par plusieurs entreprises et organisations, privées et publiques. www.gp2s.net



9. Les enquêtes d'accidents

Monsieur Jean-Pierre Jobin, ing., conseiller en prévention à la CSST a présenté l'essentiel des enquêtes d'accidents de MM. Marcel Marleau, Mathieu Émond et André Manseau. La présentation portait sur les rapports d'enquête, le suivi, l'autre constatation et la disponibilité des rapports d'enquête.

En moyenne, il y a 500 accidents chez les pompiers par année. Depuis sept (7) ans, six (6) décès par asphyxie se sont produits. De ces enquêtes, la CSST a retenu :

- Dispositif de blocage de la valve principale de l'APRIA exposé
- Utilisation de l'APRIA : modèles différents, intégration, supervision déficiente
- Sauvetage d'un pompier (déficient)
- Équipement du pompier incomplet (avertisseur de détresse)

Le suivi de ces enquêtes s'est fait auprès des employeurs où les accidents ont eu lieu et auprès des partenaires (APSAM, MSP ÉNP). Les éléments visés sont :

- Que les pompiers formés connaissent les méthodes de sauvetage d'un pompier en détresse;
- Faire connaître les mesures de prévention à mettre en place notamment :
 - Directives précises quant au port au visage de la partie faciale de l'APRIA en présence d'une atmosphère comportant un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS), potentiellement DIVS ou inconnue et de les faire appliquer;
 - Directives précises quant à la nécessité de la présence d'une lance alimentée en eau et quant à la coordination des différentes actions et de les faire appliquer;
 - Concevoir des directives en vigueur.

Parmi l'autre constatation, la CSST a réalisé que l'APRIA est non conforme à la réglementation. La disponibilité des rapports d'enquête est la suivante :

- Décision de diffuser les rapports d'enquête dépersonnalisés sur Internet prise à l'automne 2002
- Objectif de prévention
- Rendre disponibles les rapports d'enquête de 1990 à aujourd'hui sur le site Internet de CSST (centre de documentation).



10. Recherche sur la transmission des savoirs

Charles Plante a résumé les informations fournies par madame Jacynthe Douesnard, chercheure à l'UQAC, lors d'une rencontre en juin dernier et qui portaient sur la transmission des savoir-faire de métier chez les pompiers à temps partiel.

Cette recherche tentera d'élucider les points suivants :

- Fonctionnement des collectifs de travail
- Construction et transmission des savoir-faire
- Stratégies collectives de défense

L'étude s'étendra de mai 2011 à mai 2014. Les retombées attendues sont :

- Développer les connaissances
- Assurer le transfert des connaissances
- Outiller les divers intervenants
- Améliorer la compréhension des dimensions psychologiques et organisationnelles de ce métier

Ces résultats seront diffusés au Québec et à l'international. L'APSAM soutiendra madame Douesnard pour ce qui est la diffusion québécoise.

11. Varia

Aucun point n'a été ajouté au varia.

12. Levée de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 15 h